

A découvrir dans ce numéro :

Notre dossier :

A deux c'est mieux :

mutualisation de moyens,
échanges de bons procédés
et réseaux informels...

Sur le terrain...

- ▶ Un réseau de GE
- ▶ Du covoiturage
- ▶ Des logements

Zoom sur :

- ▶ Un guide des stations
- ▶ Les auto-entrepreneurs
- ▶ La mutualisation d'emplois

Vos questions :

- ▶ Créer son entreprise
lorsqu'on est à la retraite,
c'est possible !

Et dans Saisons Santé :

- ▶ L'accès des saisonniers à
leurs droits sociaux

Entrez dans l'ère numérique !

Les Pluriactualités tous les
mois dans votre messagerie
électronique, c'est **+ simple**
+ rapide et + écolo !

Pour vous abonner en ligne :

www.pluriactivite.org

Contactez-nous !

messages@peripl.org

Edito

L'union fait la force ?

Non, il ne s'agit pas, ici, de s'interroger sur l'avenir de la Belgique. Il s'agit plutôt de mettre en valeur toutes les initiatives de mutualisation et de mise en réseau relatives dans ce numéro.

Echanges mer-montagne, partage de logiciel, collaboration informelle, réseau de groupements d'employeurs, covoiturage... l'imagination des acteurs de terrain est sans limites !

A priori, nous sommes tous enclins à "jouer collectif" plutôt que "perso". Et la complexité de la saisonnalité rend les actions collectives d'autant plus impératives. Voilà pourquoi, sans doute, les réseaux et les collaborations se multiplient.

Il reste que certaines initiatives doivent être encouragées par les pouvoirs publics : le coup de pouce au covoiturage apporté par le Conseil Général du Gard est modeste, il agit toutefois comme un formidable catalyseur.

Alors, oui, affirmons-le : l'union fait la force !

Ch. G.

En bref...

Un nouveau CRGE est né

Le **CR#GE L.R.** (Centre de Ressources pour les Groupements d'Employeurs en Languedoc-Roussillon) est né officiellement le 23 janvier 2008. Il est doté d'une "charte pour la qualité de l'emploi dans les GE".

➔ <http://ge-lr.over-blog.com>

Le micro-crédit s'ouvre aux agrituriaux

L'Association pour le Droit à l'Initiative Economique (ADIE) propose des micro-crédits aux créateurs d'activités exclus du système bancaire traditionnel (demandeurs d'emploi de longue durée...). Bien implantée dans les villes, l'association a lancé en juillet 2007 le **projet PADRE** : Pilote Adie de Développement Rural et

Economique.

L'expérimentation est en cours dans 3 parcs naturels, en Auvergne, Limousin et Poitou-Charentes. Elle consiste à développer des points d'information itinérants et un réseau d'"ambassadeurs" locaux, pour aller au-devant des personnes en difficultés dans les zones rurales.

L'ADIE, qui a noué un partenariat avec la Mutualité Sociale Agricole, souhaite les aider à créer, maintenir ou développer des "**activités génératrices de revenus**". Il s'agit donc de favoriser la création d'entreprises, mais aussi le développement d'activités complémentaires ou l'accès à un emploi d'appoint, éventuellement saisonnier.

➔ **ADIE, 05 55 34 20 07**

Dossier du mois

Pourquoi travailler seul quand on peut s'y mettre à plusieurs ? Il suffit parfois d'une simple rencontre ou d'une convergence d'intérêts pour nouer un partenariat fructueux.

A noter !

Mer et montagne : les liens se poursuivent !

Les maisons des saisonniers collaborent souvent pour faciliter la mobilité des saisonniers.

En 2002, l'Espace Emploi Formation de **Courchevel** (73) a ainsi noué des partenariats avec le Service Emploi de **Saint-Tropez** (83) et les maisons des saisonniers d'**Agde** (34) et de **Royan** (17). D'autres partenariats sont encore à l'étude, depuis 2007 avec la Société des Bains de Mer de **Monaco**, et cette année avec la société Relais&Châteaux, présente dans **de nombreux pays**.

A chaque fois, l'objectif est de faciliter la circulation des offres d'emploi, pour sécuriser les parcours entre un hiver à la montagne et un été à la mer.

➔ Espace Emploi Formation de Courchevel, 04 79 00 01 01

A deux c'est mieux !

Des partenaires qui se connaissent depuis longtemps viennent de franchir le pas de la coopération sur le terrain.

Des groupements d'employeurs partagent un progiciel

Dans le Périgord Noir (24), le **Groupe d'Employeurs Rural (GER) du Sarladais** a vu le jour en 1996, pour mailler sur l'année des emplois saisonniers dans la récolte des fraises, des asperges ou des noix et la culture du tabac. Employant à ce jour 110 salariés en CDI à temps plein, le groupement s'est ouvert à d'autres secteurs, comme l'hôtellerie-restauration ou l'artisanat.

Dans le Jura, le **groupement d'employeurs DESFI** est né en 2000. Il emploie plus de 200 personnes sur le département et répond quasi exclusivement à des besoins saisonniers, notamment dans la viticulture. En s'ouvrant à des adhérents non agricoles, DESFI souhaite augmenter la proportion de salariés en CDI (40% des effectifs actuellement).

Les deux groupements travaillent en partenariat avec leurs chambres d'agriculture respectives, qui ont facilité leur rapprochement. **Ils partagent depuis cette année le même progiciel, mis à disposition sur Internet par le GER du Sarladais.**

Quatre groupements se sont déjà abonnés à ce service, particulièrement adapté aux GE facturant plus de 40 000 heures de travail à l'année (soit 25 salariés à temps plein). Pour le GER, il ne s'agit pas d'une démarche commerciale, mais plutôt d'un outil collaboratif, élaboré et amélioré en fonction des besoins de ses partenaires.

➔ DESFI, 03 84 35 14 28 - GER du Sarladais, 05 53 51 07 55

Deux associations accompagnent ensemble les saisonniers

L'Association Lyonnaise pour l'Insertion par l'Emploi Saisonnier (**ALPIES**) travaille sur toute la région Rhône-Alpes. Depuis 1990, elle aide des personnes en difficulté d'accès ou de retour à l'emploi à acquérir une première expérience professionnelle en saison. Les personnes qu'elle accompagne tout le long de la saison lui sont adressées par des référents (Missions Locales, ANPE...) de La Loire, du Rhône et de l'Isère.

De son côté, le **Relais du Père Gaspard** est né à Bourg d'Oisans (38) en 1993. Cette résidence sociale, gérée par l'Union Mutualiste pour l'Habitat et l'Insertion des Jeunes, propose un accueil d'urgence ou un logement transitoire pour des saisonniers. Elle accompagne aussi des jeunes de 18 à 25 ans vers et dans l'emploi saisonnier, grâce à des "plateformes de découverte et de préparation à la vie en saison", d'une durée de 2 semaines.

Pour la saison d'hiver 2007-2008, les deux associations se sont engagées dans un partenariat qui reste informel, mais effectif.

Concrètement, ALPIES propose une orientation sur la plateforme du Relais du Père Gaspard pour des personnes fragilisées ou éloignées des réalités du marché de l'emploi. Une fois ce stage réalisé et validé, ALPIES s'engage à accompagner les candidats en stations. D'autre part, les 2 associations s'informent mutuellement sur les postes à pourvoir dans les stations alpines.

Cette relation de confiance devrait déboucher sur des actions de communication communes, notamment lors des forums de l'emploi.

➔ ALPIES, 04 78 30 19 01 - Relais du Père Gaspard, 04 76 79 12 51

Quand des groupements d'employeurs se mettent en réseau

Une dizaine de groupements d'employeurs multisectoriels collaborent dans le Grand Est.

Sept d'entre eux, nés entre mai 2000 et juillet 2001, sont nés d'une Action Régionale pour le Développement d'Activités Nouvelles, lancée par la Région Lorraine en 1999.

Ce **creuset commun** a favorisé dans les premiers temps des échanges particulièrement dynamiques : homogénéisation des procédures, circulation des candidatures, lettre d'information commune... jusqu'à l'extension du réseau en

2003 à trois groupements de Champagne-Ardenne.

Le réseau est soutenu depuis l'origine par GEODE (88), le groupement dont l'effectif est le plus important sur la région (avec 72 salariés). Il n'a pas débouché sur une fusion, comme dans le Nord-Pas-de-Calais*, ou sur un centre de ressources pour les GE, comme en Bretagne**, mais tout simplement sur des **réunions trimestrielles**, qui perdurent depuis maintenant près de 8 ans.

Ces réunions organisées en fonction des disponibilités de chacun sont l'occasion d'aborder des problématiques communes ou de traiter ensemble des difficultés rencontrées par l'un ou l'autre des GE. Un réseau de solidarité, donc, qui reste très pragmatique.

➔ www.groupement-employeurs.fr
(rubrique "partenaires")

*www.alliance-emploi.org

**www.travailler-autrement.org

Un coup de pouce au covoiturage pour les saisonniers

Dans le Gard, les saisonniers agricoles qui proposent du covoiturage à leurs collègues peuvent bénéficier d'une aide financière de la part du Conseil Général.

L'opération, qui a débuté en 2004, est orchestrée par l'Association pour l'Emploi et la Formation en Agriculture dans le Gard (AFEMA 30). Son objectif n'est pas tant de lutter contre l'effet de serre que de **faciliter l'accès à l'emploi saisonnier** pour des personnes dépourvues de moyens de locomotion, relativement nombreuses en ville.

Le dispositif permet d'allouer chaque mois **30 euros** au

conducteur qui a emmené au moins deux personnes avec lui. Cette somme est versée par l'employeur, qui est remboursé par le Conseil Général via l'AFEMA.

En 2007, **7 entreprises** ont participé au programme, qui a bénéficié à **390 personnes** dépourvues de véhicule.

Si la subvention paraît modeste, elle semble donc suffire à encourager le covoiturage sur les exploita-

tions employant un grand nombre de saisonniers. Il arrive d'ailleurs que des candidats à la saison interrogent leur employeur potentiel sur cette nouvelle possibilité.

Pour l'année 2008, l'AFEMA et le Conseil Général se penchent sur les possibilités d'adaptation du dispositif aux exploitations employant peu de saisonniers.

➔ **AFEMA 30, 04 66 36 12 62**

De nouveaux logements pour les saisonniers

Sur la Côte Basque, dans les Pyrénées Atlantiques, les acteurs institutionnels et les employeurs se mobilisent pour loger les saisonniers du tourisme.

Un **groupe de travail** réunit depuis juin 2005 les services de l'Etat, la Région, le Conseil Général, 16 communes de la côte basque, l'organisme collecteur du "1% logement" et des associations.

Une étude a dénombré 4000 saisonniers sur la côte durant l'été 2005. Or 1 saisonnier sur 4 ne souhaitait pas revenir y travailler en raison de difficultés de logement. De leur côté, plus de 3 employeurs sur 5 estimaient qu'une

meilleure offre de logements leur permettrait "d'être **plus attentifs au CV qu'à l'adresse**".

En 2007, la commune de Bidart a donc réhabilité un ancien hôtel et créé 14 studios meublés pour des salariés saisonniers. La commune d'Ascain prévoit quant à elle de rénover un ancien presbytère pour créer 7 logements meublés en 2008. Pour compenser le déficit lié aux périodes d'inoccupation des studios,

un droit de réservation est versé par les employeurs par l'intermédiaire de l'UMIH (Union des Métiers de l'Industrie Hôtelière), qui fait le lien entre les hôteliers et le gestionnaire des logements.

Le Conseil Général, très impliqué dans ces opérations, prévoit de créer encore une cinquantaine de logements pour la station de montagne de Gourette.

➔ **Conseil Général, 05 59 11 44 23**

Agenda

Mars

- jeudi 20 à Val d'Isère (73) : **Forum de l'emploi saisonnier**
- jeudi 25 à Tignes (73) : **Forum de l'emploi saisonnier**
- jeudi 27 à La Plagne (73) : **Forum de l'emploi saisonnier**
- jeudi 27 à Valloire (73) : **Forum de l'emploi saisonnier**
- jeudi 27 et vendredi 28 à Cosne d'Allier (03) : **5èmes Rencontres de l'installation agri-rurale**

Avril

- jeudi 3 à Vallon Pont d'Arc (07) : **Salon de l'emploi dans le tourisme**
- samedi 12 à Paris (75) : **La mutualisation (d'emplois) dans le secteur culturel**

Pour en savoir plus, rendez-vous sur www.pluriactivite.org !

Zoom sur :

Le guide vert des stations

Dans son *Guide Vert des Stations de Montagne*, l'association "Mountain Riders" recense les différentes actions mises en place en faveur du développement durable dans 59 stations, dont 42 dans les Alpes.

Or les actions recensées ne concernent pas seulement les économies d'énergie ou le développement du tri sélectif, mais aussi la qualité de vie des saisonniers. 42% des stations présentées dans le guide proposent des logements et/ou des réductions spécifiques à ce public.

➔ www.mountain-riders.org

Les auto-entrepreneurs

Un rapport remis en janvier à Hervé Novelli, Secrétaire d'Etat chargé des entreprises et du commerce extérieur, préconise diverses mesures pour que l'entrepreneuriat puisse "se vivre alternativement, exclusivement, ou cumulativement dans une vie

professionnelle, avec un autre statut".

Pour les "auto-entrepreneurs", qui créent une activité "pour répondre à un besoin immédiat, et pas (...) dans la perspective du long terme", le rapport propose notamment de simplifier les modes de calcul et de recouvrement des cotisations sociales et de l'impôt sur le revenu.

➔ www.ladocumentationfrancaise.fr/rapports-publics/084000019

La mutualisation d'emplois

Sur son site, le centre d'Information et de Ressources sur les Musiques Actuelles (IRMA) consacre un dossier très complet à la mutualisation de moyens mais surtout d'emplois dans le secteur culturel. Des informations déjà présentes sur le site du CNAR Culture, y sont complétées par de nombreux liens, des interviews et des exemples...

➔ www.irma.asso.fr (focus de février)

Vos questions

?!? Ancien artisan, je suis à la retraite depuis peu, et on m'a proposé de reprendre une petite activité indépendante. Ce nouveau défi me plaît, mais pourrai-je conserver ma pension de retraite ?

Une personne dont la retraite a pris effet après le 1er janvier 2004 peut cumuler ses pensions (de base et complémentaire) avec les revenus d'une nouvelle activité :

- ▶ sans condition si cette activité ne relève pas du régime qui lui verse sa pension (dans le cas par exemple d'un ancien artisan qui souhaite reprendre un emploi salarié) ;
- ▶ sous certaines conditions si cette activité relève du régime qui lui verse sa pension (ce qui est votre cas).

Le Régime Social des Indépendants (RSI) continuera de vous verser votre **pension de base** à condition que les revenus générés par votre nouvelle activité ne dépassent pas :

- ▶ le plafond annuel de la sécurité sociale (soit 33 276 euros en 2008) dans une Zone de Revitalisation Rurale (ZRR) ou une Zone Urbaine Sensible (ZUS) ;
- ▶ la moitié de ce plafond partout ailleurs.

Votre **pension complémentaire** ne sera maintenue (sans plafond de revenu) que si votre nouvelle activité diffère de votre activité précédente. En pratique, elle sera donc maintenue si vous reprenez une activité commerciale ou libérale, mais pas si vous reprenez une activité artisanale...

➔ **Circulaire RSI n°2007/109 du 16 août 2007**

Les Pluriactualités ! - Lettre d'informations mensuelle éditée par l'association PERIPL-SEA 74 97 A avenue de Genève, 74 000 ANNECY, 04 50 67 57 05, messages@peripl.org

Directeur de publication : Jean-Marc Cross - Rédaction : Christian Gilquin, Adeline Parenty

Imprimeur : Couleurs Montagne, 126 chemin St Martin, 73 190 Saint Baldolph
ISSN n°1634-8079 - Diffusion moyenne : 1 500 exemplaires, sur papier recyclé
Première publication : janvier 2002 - Dépôt légal à parution - Marque déposée

Avec le soutien de la Délégation Interministérielle à l'Aménagement et à la Compétitivité des Territoires

DIACT